**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE ORDINAIRE DU**

**LUNDI 07 SEPTEMBRE 2020**

Le conseil municipal d’Audon s’est réuni ce jour, lundi 07 septembre 2020 à 18h00 (sept septembre deux- mille-vingt à dix huit vingt heures), en séance ordinaire sous la présidence de son Maire Monsieur Laurent NOLIBOIS.

**Les membres suivants du conseil municipal sont présents :**

Bernard FERNANDEZ, Pascal MARTIN, Véronique DULAU, Magali DE PONTE, Valérie PINTO, Carole LABAT, Xavier MORLIGHEM, Dominique LACAUSSAGUE, Pascal TRIPAULT.

**Absent excusé :**

Johann LOPEZ

*La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie le 31 août 2020.  
Mr Pascal TRIPAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00.*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Locaux professionnels
2. Mise à jour du plan communal de sauvegarde
3. CCAS
4. Concessions funéraires
5. Fond de péréquation pour l’équilibre des territoires
6. Règlement prêt matériel communal
7. Rythmes scolaires
8. Attribution du pouvoir de police « ordures ménagères » au maire
9. Plateau ralentisseur centre bourg
10. Point de situation travaux
11. City stade
12. Divers

**1- Locaux professionnels**

Les travaux de réhabilitation de l’ancienne salle de boxe sont en passe d’être terminés. Deux locaux à usage professionnel seront mis à disposition. L’un d’eux sera utilisé par un infirmier libéral, le second deviendra «bureau de passage ».

Monsieur le Maire propose la création d’un bail commercial pour ces bureaux et demande l’avis du conseil municipal sur le montant des loyers, soit :

* Bureau n°1 (infirmier) :
  + 150 € / mois (toutes charges comprises) les six premiers mois ;
  + 200 € / mois (toutes charges comprises) les six mois suivants ;
  + 250 € / mois (toutes charges comprises) à compter du douzième mois.
* Bureau n° 2 (passage) : forfait de 50 € / mois pour un jour d’occupation par semaine.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l’unanimité les propositions de loyers.

**2- Plan communal de sauvegarde**

Le plan communal de sauvegarde visant à fixer les responsabilités de chacun en situation d’urgence (catastrophe naturelle ..) doit être mis à jour (intégration de la nouvelle équipe municipale, liste des soignants de la commune, liste des personnes vulnérables ..). Cette mise à jour est réalisée par le Centre De Gestion des Landes, pour un coût de 350 € restant à charge de la commune.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l’autorisation de signer la convention de mise à jour de ce document avec le CDG 40.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**3- CCAS**

Monsieur le Maire propose de réunir la nouvelle commission courant octobre afin de réfléchir aux premières décisions à prendre (cadeau de Noël aux ainés, contact avec l’automobile club des Landes pour une journée de formations aux plus âgés ..).

Par ailleurs, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d’approuver le compte de gestion de l’ancien CCAS, avant clôture définitive et intégration dans le budget communal, soit 2105,05 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l’unanimité le compte de gestion de l’ancien CCAS.

**4- Concessions funéraires**

Le processus de reprise des concessions funéraires à l’abandon arrive à son terme. Une dizaine de tombes a été identifiée. Suite au dernier procès verbal, édité début 2020, Monsieur le Maire doit désormais obtenir l’autorisation du Conseil Municipal afin de terminer la procédure et prendre l’arrêté de reprise de ces concessions. Le lancement de celle-ci aura lieu en 2021 ou 2022. Les sociétés spécialisées (Robledo ou Alves par exemple) seront contactées afin d’effectuer les opérations (placement des ossements dans un reliquaire puis dans la fosse commune, gravage des noms des défunts sur une plaque dédiée).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à prendre l’arrêté de reprise des concessions.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux visant à refaire la plaque du monument aux morts débuteront fin septembre 2020, avec le démontage de celle-ci. La nouvelle plaque devrait être posée courant octobre 2020. La demande de subvention de ces travaux est en cours d’instruction au Ministère des Armées.

**5- Fond de péréquation pour l’équilibre des territoires**

Par le FPIC, les communautés de communes les plus riches aident financièrement les moins aisées. En plus de sa part, la Communauté des Communes du Pays Tarusate prend en charge, depuis plusieurs années, la part des autres communes, pour un montant total de 573 500 €. Par le jeu des paiements et reversements, la CCPT paie 30 % de plus par rapport à la somme de droit commun pour chaque commune et soustrait 30 % de sa part de droit commun.

Au résultat, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d’Audon sera en excédant de 2874 € pour l’année 2020, de la même manière qu’en 2019.

Il n’y a pas de délibération nécessaire du Conseil Municipal mais seulement une délibération du Conseil Communautaire.

**6- Règlement pour le prêt de matériel communal**

Monsieur Le Maire constate que le suivi du prêt de matériel (tables, bancs, vaisselle) n’est pas suffisamment rigoureux, déplore la perte de vaisselle et le fait que la mairie ne sache pas précisément où est son matériel.

Ainsi, il demande au Conseil Municipal la rédaction d’un règlement intérieur visant à fixer précisément les conditions de prêt :

* Tenue d’un registre mentionnant tous les prêts ;
* Dépôt d’une caution (à fixer) pour chaque prêt ;
* Possibilité de transfert de matériels entre particuliers à la condition que la mairie en soit avertie puis donné son accord.

Le règlement intérieur devra entrer en vigueur le 1er janvier 2021.La commission distribution vaisselle est chargée de rédiger un règlement d’ici là.

**7- Rythmes scolaires**

Le passage au rythme de 4 jours d’école par semaine (contre 4,5 jours actuellement) sera soumis à débat pour l’année scolaire 2021-2022. Chaque groupement de communes ou d’école doit définir son choix. Monsieur Le Maire nous informe que le passage au rythme de 4 jours aurait un coût financier pour le SIVU scolaire qui perdrait l’obtention des fonds nationaux pour l’organisation des TAP, soit environ 4500 €. Deux scénarios sont possibles :

* Rester dans l’état : solution très peut probable au vu de la demande pressante de certaines écoles, de la concurrence des écoles privées qui sont restées à 4 jours et que nous sommes parmi les derniers du département à fonctionner à 4,5 jours. De plus, la décision finale sera prise en fonction de la majorité qui penche vers un rythme à 4 jours.
* Repasser à 4 jours avec toutes les conséquences perceptibles.

La décision doit être prise courant novembre. La commission éducation de la communauté de commune va rapidement se réunir, ainsi que le SIVU. Monsieur le Maire milite pour qu’une consultation parents / enseignants / élus soit organisée.

Les membres du Conseil Municipal concernés, et consultés « à chaud » sont plutôt favorables à un rythme de 4 jours. Ils constatent par ailleurs que l’organisation des TAP reste de plus en plus difficile à mettre en place (emploi précaire des agents, diversité des activités). De plus l’organisation de ces TAP va être revue, rendant ainsi de plus en plus en plus aléatoire le fonctionnement mis en place de ces derniers. (Plutôt 1h30 tous les 2 jours que 45 min les 4 après-midi.

**8- Attribution du pouvoir de police « ordures ménagères » au maire**

Le transfert de la compétence ordures ménagères au SIETOM Chalosse permet à la présidente de ce syndicat d’exercer les pouvoirs de police à la place du maire. La présidente du SIETOM demande que ce pouvoir reste une prérogative du maire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à conserver celui-ci.

**9- Plateau ralentisseur centre bourg**

L’ilot de pavés du ralentisseur principal est fragilisé depuis sa mise en service en 2014.Le passage de plus en plus fréquent de poids lourds et autres machines à gros gabarit dans la commune est la cause du déchaussement de pavés sur le plateau ralentisseur et a récemment provoqué un accident matériel, sans gravité. Ce problème n’est pas nouveau et des opérations curatives ont déjà été menées. Après contact auprès de l’UTD de TARTAS, Monsieur le Maire propose le démontage de cet ilot central et son remplacement :

* Soit par la pose d’un bitume plus peinture matérialisant la séparation ;
* Soit par la réalisation d’une dalle longrine béton et pose de bordures de caoutchouc de 20 cm de large et 5 cm de haut.

Une étude de ces deux options devra être menée et les travaux seront réalisés par une entreprise de travaux publics. En attendant, un coulage curatif de béton devra avoir lieu rapidement.

Par ailleurs, les membres du Conseil Municipal constatent à l’unanimité que le comportement de certains conducteurs dans la traversée de Audon est dangereux (vitesse excessive, dépassements). Monsieur le Maire informe que les contrôles de gendarmerie seront amenés à être renforcés.

**10- Point de situation travaux**

Monsieur Bernard FERNANDEZ dresse un bilan des travaux en cours :

* Ancienne salle de boxe : les travaux sont presque terminés. Restent les travaux de décoration. A l’avenir, une réflexion sur la pose d’un carrelage neuf est à mener. Monsieur le Maire rappelle que l’infirmier était disposé à réaliser des travaux de peinture si besoin.
* Les travaux d’élagage des platanes sur la place de la mairie et la taille des autres arbres sont à prévoir cet automne ;
* La pose de l’éclairage de la salle des fêtes et de l’église va être réalisée ; Se pose la question de l’acquisition d’un échafaudage alu dit PIRL qui pourrait éviter des locations de mini-nacelles et permettre des travaux en hauteur.
* Un état des lieux des bois et voiries doit fait cet automne afin de prévoir les travaux à faire en 2021 (discage, élagage, fossés, chemins….) ; Par ailleurs ,Monsieur le Maire rappelle que certains chemins seront à remettre en état rapidement.
* Chemin de halage : les poteaux ont été livrés par ETPM. La société BARNEIX en a été informée pour qu’elle fixe une date précise d’intervention. Les souches restant à broyer vont l’être rapidement par l’entreprise SUHUBIETTE.
* Le fauchage des abords des routes communales est en cours ; Le COVID a malheureusement perturbé les broyages de printemps et les fauchages opérés par le Département n’ont pu avoir lieu comme les autres années.
* Arbres et végétaux dépassant sur le domaine public et contre les candélabres : les propriétaires vont être informés par la mairie de la nécessité de tailler leurs arbres, faute de quoi les travaux seront entrepris et les propriétaires assumeront la charge financière.

**11- City Stade**

4 entreprises spécialisées ont été contactées, 8 devis ont été proposés avec pour certains des concepts différents. L’idée de réduire la surface du parc au profit d’une piste circulaire a été abandonnée lors de la réunion de la commission.

Le Conseil Municipal a retenu la proposition n° 3 de la société Tennis d’Aquitaine qui propose une aire de 35 m x 17 m sur une plate forme en béton poreux de 36 m x 18 m, pour un montant de 65 500 € HT. La demande de financement par le fond de l’Agence Nationale du Sport est en instruction et le lancement des travaux pourrait avoir lieu dès cet automne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide, à l’unanimité, la proposition de TENNIS D’AQUITAINE et charge Monsieur le Maire des démarches et signatures afférentes.

Pour cette année 2020, seule la partie terrassement sera réalisée, en attendant 2021 pour le montage final. Le Conseil Municipal doit encore se prononcer sur le choix des couleurs (sol, tracés, structure).

**12- Divers**

* Eclairage public : à compter du passage à l’heure d’hiver, et jusqu’à l’heure d’été, toutes les lanternes semi-permanentes seront éteintes à 22 heures au lieu de 23 heures actuellement afin de répondre aux exigences économiques et pollution dite lumineuse. Nous avons un état des lieux du SYDEC pour une proposition de passage en lanterne à leds qui diminuerait d’environ 30 à 40% la facture énergétique.
* Antenne relais Orange : afin de couvrir les zones blanches sur les communes d’Onard et Gouts, Orange va installer une antenne relais prioritairement sur la commune d’Audon. Un propriétaire privé (au Pesquedou) a accepté la pose de cette antenne sur son terrain. Le dossier pour obtention du permis de construire sera déposé à l’instruction d’ici quelques semaines ;
* Commission communale des impôts directs : le renouvellement de cette commission a eu lieu. Six commissaires titulaires et six suppléants été désignés par la Direction des Finances publiques, parmi les contribuables de la commune. Un courrier d’information leur sera envoyé prochainement.
* Acquisitions foncières (parcelles Carenne et Le Pennec) : les dossiers sont en cours chez le notaire. Monsieur le Maire espère une signature des actes d’acquisition cet automne.
* Assurance : P MARTIN, Adjoint demande si la commune a étudié la proposition reçue en mairie pour souscrire une assurance pour les catastrophes naturelles sur les bois. Monsieur le MAIRE lui répond que qu’il nous faut compléter un dossier sur le type, âges des bois pour que l’assureur fasse une simulation. Le Conseil municipal sera amené à en discuter lors d’une prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.